

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 017 DU 04 JUILLET 2020 PORTANT NOMINATION DE  
CERTAINS CONSEILLERS AU CABINET CIVIL DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/141 du 25 août 2008 portant Modification du Décret n°100/247 du 24 août 2007 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Conseiller au Protocole d'Etat :

**Madame Rosalie NAHISHAKIYE.**

Article 2 : Est nommé Conseiller au Bureau chargé des Questions de Presse, d'Information et de Communication :

**Monsieur Rénovat NIMBONA.**

Article 3: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 04 juillet 2020,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.